

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUGRAMMA INTERREG ITALIA - FRANCIA
MARITTIMA 2021/2027 - PRUGETTU ROMANICAP**

**PROGRAMME INTERREG ITALIE - FRANCE MARITIME
2021/2027 - PROJET ROMANICAP**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Projet RomaniCAP **Capitalisation de l'itinéraire transfrontalier roman**

OBJET : *Habilitation du Président du Conseil exécutif de Corse à signer, en qualité de partenaire du projet, la convention interpartenariale relative au projet RomaniCAP suite à l'approbation des candidatures par le Comité de Suivi du Programme, dans le cadre des premier et deuxième appels à projets lancés par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 - Priorité 4 - RS 04.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.*

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention interpartenariale relative au projet RomaniCAP en qualité de partenaire :

- Convention Interpartenariale organisant les relations et le partenariat entre la Commune de Capannori (chef de file) et : Timesis Srl - Montepisano, la Provincia di Lucca, la Commune de Santa Giusta, la Camera di commercio Riviera di Liguria, la Collectivité de Corse, le Parc Naturel Régional Préalpes Azur et le Département du Var, pour le projet RomaniCAP.

Le projet

Ce projet, d'une durée de 3 ans, dont le chef de file est la Commune de Capannori a pour objectif de développer les actions de valorisation en faveur du patrimoine roman transfrontalier. La date de démarrage fixée par l'Autorité de gestion est le 1^{er} février 2025.

Le montant global du projet s'élève à 1 605 744,89 €, dont 1 284 595,89 € (80 %) seront financés par l'UE.

Les dépenses financées par le FEDER intégrées au projet pour la Collectivité de Corse s'élèvent à 235 000 €. Elles permettront de mettre en œuvre les actions sur notre territoire.

Objectifs

L'objectif principal du projet est de mettre en valeur le patrimoine de l'art roman réparti dans les cinq régions transfrontalières. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'initiatives précédentes telles que le projet Itinéra romanica +. Situées dans les zones rurales de nos territoires, ces actions de valorisation du patrimoine remarquable sont destinées à améliorer leur accessibilité.

Les partenaires proposeront des modèles de gestion des itinéraires qui conduiront à une offre d'itinéraires accessibles via une application mobile multilingue et adaptée aux différents types d'utilisateurs, ainsi qu'un ensemble d'actions pilotes permettant l'accessibilité au plus grand nombre.

En ce qui concerne l'animation territoriale, la CdC, en collaboration avec des partenaires conventionnés, organisera des ateliers et des journées du roman. Ces événements visent à sensibiliser les populations locales et les visiteurs à l'importance et à la richesse du patrimoine roman et permettent la mise en œuvre de stratégies pour valoriser ce patrimoine dont :

1. L'accessibilité physique et virtuelle du patrimoine historique et culturel, afin qu'il soit réellement accessible au plus grand nombre d'utilisateurs, y compris les personnes souffrant de handicaps moteurs ou sensoriels,
2. L'implication des communautés de communes dans le processus de valorisation du patrimoine. Les associations, groupes de citoyens et entreprises de la région sont en effet les acteurs clés pour promouvoir le respect et la valeur du patrimoine culturel et pour assurer la durabilité dans le temps des actions entreprises, et sont donc invités à participer activement aux différentes activités du projet,
3. La sensibilisation de la population par ces sentiers « romans » sur la place de la Corse en Méditerranée,
4. L'accroissement du lien avec l'artisanat, l'agriculture, l'environnement et l'écotourisme. Faire que le patrimoine par le biais de la valorisation des sites romans et des sentiers naturels puisse renforcer le lien social. Favoriser son appropriation par la population afin qu'il constitue une porte d'entrée vers la mise en tourisme et in fine le développement économique,
5. La mise en valeur du patrimoine rural de la Corse,
6. La participation à la cohésion globale du projet transfrontalier.

Conformément à la délibération n° 21/113 CP de la Commission Permanente du 19 mai 2021 approuvant le programme de coopération territoriale européenne INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027, le Président du Conseil exécutif de Corse est autorisé à signer les actes de candidatures relatifs aux projets.

Le projet RomaniCAP a ensuite été approuvé et admis au financement FEDER par le Comité de Suivi du programme opérationnel de Coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2021-2027.

Le plan de financement

Le plan de financement du projet prévoit un coût total du projet de 1 605 744,89 € financé par le FEDER pour un montant de 1 284 595,89 € (80 %) et par les contributions des partenaires pour un montant de 321 149 € (20 %).

Coût Total du projet	FEDER (80%)	Participation des partenaires
1 605 744,89 €	1 284 595,89 €	321 149 €

Le budget de la Collectivité de Corse

SECTEUR : Direction du Patrimoine

ORIGINE : BP 2025

PROGRAMME : 4416 Patrimoine - Programmes Européens

Le montant à affecter est de

ORIGINE : BS 2025

PROGRAMME : 4416 Fonctionnement

MONTANT A AFFECTER : 235 000 €

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le projet de convention interpartenariale pour le projet RomaniCAP, joint au présent rapport. Ce projet de convention a d'ores et déjà été approuvé par le Comité de suivi du Programme Italie-France Maritime 2021-2027, où la Collectivité de Corse est représentée.

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la Convention Interpartenariale pour le projet RomaniCAP.

- De répartir, ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BS 2025

PROGRAMME : 4416 Fonctionnement

MONTANT A AFFECTER : 235 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.